

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Rouen

De l'hydre 15 an mil huit cent onze, à huit heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Jean Louis Joseph au mois

né à la garde le 15 heures du matin

filz de

et de

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Charron L.B. Auban

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Rouen

De l'hydre 15 an mil huit cent onze, à huit heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de

né à la garde le 15 heures du matin

filz de

et de

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Jean Baptiste Goussier L.B. Auban

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Rouen

De l'hydre 15 an mil huit cent onze, à huit heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de

né à la garde le 15 heures du matin

filz de

et de

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L.B. Auban

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Rouen

De l'hydre 15 an mil huit cent onze, à huit heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de

né à la garde le 15 heures du matin

filz de

et de

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L.B. Auban